

# Litiges : les conciliateurs appelés en renfort



LE QUOTIDIEN DE L'ÉCONOMIE # VENDREDI 6, SAMEDI 7 JANVIER 2017 # LES ECHOS.FR

« Le gouvernement veut désengorger les tribunaux » rapporte le quotidien national Les Echos dans son édition du vendredi 6 et samedi 7 janvier 2017 sous la plume de son reporter Joël COSSARDEAUX.

Le ministère de la justice s'apprête à battre la campagne pour trouver 600 conciliateurs de justice développe le reporter parisien. Le chiffre doit être atteint impérativement au 1er juillet 2017 car, à cette date, et non plus au 1er janvier, comme initialement prévu, il n'y aura plus de juridiction de proximité rappelle-t-il. « La loi sur la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, en vigueur depuis près de 2 mois, à signer leur arrêt de mort ». En leur lieu et place, il a donc été prévu de renforcer l'effectif des conciliateurs de justices actuellement 2900 bénévoles. Institué en 1978 cette activité ne donne lieu qu'à une indemnité très modique. 118 EUR par trimestre au demeurant.

« Ces amateurs aguerris du droit, ils doivent justifier d'au moins 3 années d'expérience professionnelle dans ce domaine explique le journal LES ECHOS, ne s'en trouve pas moins en première ligne désormais pour trouver un règlement à la main à la masse de petits litiges qui engorgent les tribunaux.

Selon la nouvelle loi, le traitement de tous les conflits de particuliers - ceux dont l'enjeu n'excède pas 4000 €, devront emprunter cette démarche préalable de conciliation.

« Le défi est de taille. Pas moins de 45 000 dossiers vont ainsi s'ajouter aux 90 000 petites affaires du quotidien à traiter chaque année par les représentants de cette corporation de bénévoles qui affichent un taux de réussite de 58 % ».

## Un moyen économique

« Sans les conciliateurs, les institutions auraient du mal à endiguer la montée inexorable des procédures » assure Théophile LE DIOURON, le

Porte-parole de la fédération Conciliateurs de France. Il tient des permanences régulières au tribunal de Saint-Brieuc. « L'économie que doit occasionner la nouvelle loi n'est pas négligeable non plus », poursuit le journaliste des Echos, en donnant le détail. « Les 600 nouveaux conciliateurs représentent l'équivalent de 11 postes de magistrats, de 78 postes de juges de proximité et de 34 postes de fonctionnaires de justice, soit un budget annuel de 3 millions d'euros ». Un montant dont il faut retrancher 1,2 millions pour la prise en charge des recrutements, les défraiements des conciliateurs de justice et leur formation, dispensée par l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM).

Les Echos – vendredi 6 et samedi 7 janvier 2017 – Page 3






# Litiges : les conciliateurs appelés en renfort

## JUSTICE

### Le gouvernement veut désengorger les tribunaux.

Joël Cossardeaux

 @JolCossardeaux

Le ministère de la Justice s'apprête à battre la campagne pour trouver 600 conciliateurs de justice. Le chiffre doit être atteint impérativement au 1<sup>er</sup> juillet car, à cette date, et non plus au 1<sup>er</sup> janvier, comme initialement prévu, il n'y aura plus de juridictions de proximité. La loi sur la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, en vigueur depuis près de deux mois, a signé leur arrêt de mort. En leur lieu et place, il a donc été prévu de renforcer l'effectif des conciliateurs de justice, actuellement de 1.900 bénévoles. Instituée en 1978, cette activité ne donne lieu qu'à une indemnité, très modique (118 euros par trimestre) au demeurant.

Ces amateurs aguerris du droit (ils doivent justifier d'au moins trois années d'expérience professionnelle dans ce domaine) ne s'en trouvent pas moins en première ligne désormais pour trouver un règlement à la masse de petits litiges qui engorgent les tribunaux. Selon la nouvelle loi, le traitement de tous les conflits de particuliers – ceux dont l'enjeu n'excède pas 4.000 euros – devront emprunter cette démarche préalable de conciliation. Le défi est de taille. Pas moins de 45.000 dossiers vont ainsi s'ajouter aux 90.000 petites affaires du quotidien traitées chaque année par les représentants de cette corporation de bénévoles qui affiche un taux de réussite de 58 %.

#### Un moyen économique

« Sans nous, les institutions auraient du mal à endiguer la montée inexorable des procédures », assure Théophile Lediou-ron, le porte-parole de Conciliateurs de France, qui tient des permanences régulières au tribunal de Saint-Brieuc. L'économie que doit occasionner la nouvelle loi n'est pas négligeable non plus. Les 600 nouveaux conciliateurs représentent l'équivalent de 11 postes de magistrats, de 78 postes de juges de proximité et de 34 postes de fonctionnaires de justice, soit un budget annuel de 3 millions d'euros. Un montant dont il faut retrancher 1,2 million de